

HADITHS SUR LA MEDECINE,

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Un musulman a cinq devoirs à accomplir à l'égard de son coreligionnaire: lui rendre le salut, lui dire: "Allah te fasse miséricorde" quand il éternue, accepter son invitation, le visiter quand il tombe malade et suivre son convoi funèbre.

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4021>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4022

Récit rapporté d'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui): 'Anas ibn Mâlik, interrogé au sujet du salaire des ventouses, répondit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se fit mettre des ventouses par 'Abû Tayba et lui donna (pour salaire) deux sâ' de nourriture, ordonna à ses maîtres de diminuer la redevance qu'ils exigeaient de lui et dit: "Le remède le plus approprié, c'est l'application des ventouses, ou c'est votre meilleur remède".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=2951>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 2952

D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), Lorsque l'un de nous éprouve une douleur quelconque, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) passait sa main droite (sur le corps du malade) et invoquait Allah par ces mots: "Dissipe le mal, ô Seigneur des hommes, guéris-le car Tu es le Guérisseur: il n'y a d'autre guérison que celle que Tu opères, c'est la guérison qui ne laisse pas la moindre maladie". Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) tomba malade, je pris sa main pour la faire passer sur son corps, comme il faisait aux fidèles (malades). Il retira sa main de la mienne, puis dit: "Seigneur, pardonnez-moi et faites que je sois avec le Compagnon Suprême. Après peu, j'allai le trouver mort".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4060>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4061

D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), Quand quelqu'un de sa famille tomba malade, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui faisait des insufflations en récitant les sourates de la recherche de la protection divine (à savoir N° 113, 114 du Coran). 'A'icha poursuivit: "Au cours de la maladie à laquelle il succomba, je lui faisais moi-même des insufflations, en lui passant sa main sur son corps pour qu'il éprouvât l'effet de sa propre bénédiction".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4064>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4065

D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), Quand quelqu'un tomba malade à la suite d'un mal quelconque, ou souffra d'une tumeur

ou d'une blessure, le Prophète (pbAsl) fait comme cela avec son doigt (et Sufyân toucha la terre avec son index puis le leva) et dit: "Au nom d'Allah, la terre de notre pays, avec la salive de l'un de nous guérissent notre malade avec la permission du Seigneur".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4068>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4069

D'après 'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), un groupe de Compagnons de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) étaient en voyage. Arrivés dans une tribu arabe, ils demandèrent l'hospitalité qui leur fut refusée. Puis, ils leurs dirent: "Y a-t-il parmi vous qui sait exorciser? Car le chef de cette tribu a été piqué, -ou il est blessé". Un des Compagnons répondit: "Oui, je peux l'exorciser". Cet homme alla voir le chef et récita alors la première sourate du Coran "Mère du Livre (Al-Fâtiha)" Le malade guérit et donna à l'homme un troupeau de moutons comme rétribution. Mais le Compagnon dit qu'ils n'y toucheraient pas avant de consulter l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui fit part de ce qui s'était passé: "O Envoyé d'Allah! Par Dieu, je n'ai fait que réciter sur le malade la Fâtiha". Le Prophète sourit et répondit: "Qui t'a appris que c'est un exorcisme?", puis il lui dit: "Prenez les moutons et m'en réservez une part". (La demande de participer au partage était seulement pour encourager leur ferveur pour le Coran et pour montrer son contentement d'avoir démontré la grandeur du Livre d'Allah aux yeux des gens).

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4079>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4080

Le récit de Jâbir ibn 'Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux):

D'après 'Asim ibn 'Umar ibn Qutâda, Jâbir ibn 'Abd-Allah alla voir Al-Muqanna' qui était malade et lui dit: "Je ne te quitte pas, avant que tu te fasses appliquer des saignées, car j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire que cela consiste un remède".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4084>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4085

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "La fièvre provient d'une émanation de la Géhenne; calmez-en l'ardeur avec de l'eau".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4092>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4093

D'après 'Asmâ' bint 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait d'elle),

chaque fois qu'une femme, atteinte de la fièvre, venait la trouver, 'Asmâ' versait de l'eau dans les ouvertures de la chemise (le col) de cette femme en disant: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous enjoint de refroidir le malade avec de l'eau, en disant que la fièvre provient d'une émanation de l'Enfer".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4097>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4098

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
Il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Dans le grain noir, il y a un remède pour toutes les maladies, sauf le sâ'm. Le sâ'm, c'est la mort et la graine noire c'est la nigelle".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4103>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4104

D'après 'A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle),
lorsque celle-ci perdait un des membres de sa famille, les femmes s'assemblaient auprès du défunt; puis, quand elles se retiraient et qu'il ne restait plus que sa famille et ses intimes, 'A'icha ordonnait d'apporter une marmite de talbîna que l'on faisait cuire. On faisait ensuite du tharîd sur lequel on versait la talbîna. - "Mangez-en, leur disait alors 'A'icha, car j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) déclarer que la talbîna soulageait le cœur du malade et dissipait en partie le chagrin".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4105>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4106

D'après 'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
un homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "Mon frère souffre de la colique". - "Fais-lui boire du miel", répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl). L'homme revint après un certain temps et dit: "Je lui ai fait boire du miel, mais cela ne faisait qu'aggraver sa diarrhée". L'Envoyé d'Allah lui ordonna à trois reprises de lui donner du miel. A la quatrième, le Prophète lui ordonna de lui fait boire du miel. Mais comme l'homme répondait toujours: "Je lui en ai donné mais cela n'a fait qu'aggraver sa diarrhée", l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit alors: "Ce qu'Allah a dit est vrai, c'est le ventre de ton frère qui ment". On donna encore du miel au malade et il fut guéri.

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4106>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4107

D'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La peste est un châtiment qu'Allah a envoyé contre les israélites -ou suivant une variante- contre ceux qui vous ont précédés. Si vous entendez qu'elle existe dans un pays, ne vous y rendez pas. Mais si elle a lieu dans le pays où vous êtes, ne le quittez pas pour la fuir".

HYPERLINK "<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4107>" Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim [Arabe uniquement]: 4108

D'après 'Abd-Allah ibn 'Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),
'Umar ibn Al-Khattâb, se rendant en Syrie (Ach-Châm), trouva, en arrivant à Sargh, les généraux commandant des troupes dans les régions de la Syrie, 'Abû 'Ubayda ibn Al-Jarrâh et ses compagnons, qui lui annoncèrent que l'épidémie avait éclaté en Syrie. Ibn 'Abbâs poursuivit: 'Umar leur dit alors: "Qu'on m'amène les plus anciens Muhâjirûn". On les amena et lui, après leur avoir annoncé que l'épidémie avait éclaté en Syrie, leur

demanda conseil. Les avis furent partagés: les uns lui disant: “Nous nous sommes mis en route pour une affaire et nous estimons que nous ne saurions revenir sur nos pas”. - “Tu as avec toi, déclaraient les autres, les derniers des Compagnons de l’Envoyé d’Allah (pbAsl) et nous estimons que tu ne dois pas les exposer à l’épidémie”. - “vous pouvez vous en aller (maintenant), répondit ‘Umar, et qu’on aille me chercher les ‘Ansâr”. Je les fis venir et ‘Umar leur demanda conseil. Ils dirent exactement ce qu’avaient dit les Muhâjirûn et leurs avis furent également partagés. - “Vous pouvez vous en aller (maintenant), reprit ‘Umar, et qu’on aille chercher tous les vieillards Qoraychites qui ont émigré lors de la conquête de La Mecque”. Je les fis venir. Il n’y eut pas deux avis à ce propos parmi eux car ils dirent: “Nous estimons que tu reviens sur tes pas et que tu n’exposes pas les fidèles à cette épidémie”. Alors ‘Umar fit annoncer dans le camp que le lendemain matin il serait prêt à partir sur sa monture et ordonna que tout le monde en fît autant. - “Voudrais-tu fuir ainsi la destinée fixée par Allah?”, s’écria ‘Abû ‘Ubayda ibn Al-Jarrâh. - “Si un autre que toi, répliqua ‘Umar, s’était permis de dire une chose pareille, ô ‘Abû ‘Ubayda! (‘Umar qui n’aimait pas contrarier ‘Abû ‘Ubayda fut cependant choqué de son avis ...). Eh bien oui, ajouta ‘Umar, nous fuyons la destinée fixée par Allah mais nous la fuyons pour une autre destinée également fixée par Lui. Que ferais-tu si tu avais des chameaux parqués dans une vallée dont un des côtés serait couvert d’herbe et l’autre dénudé? Quand tu ferais paître tes chameaux dans la partie couverte d’herbes, ne le ferais-tu pas d’après la destinée fixée par Allah et quand tu les ferais paître dans le côté dénudé, ne le ferais-tu pas également d’après la destinée fixée par Allah?”. ‘Abd-Ar-Rahman ibn ‘Awf, qui était absent pour quelque affaire, arriva sur ces entrefaites et dit: Je suis bien informé à ce sujet, car j’ai entendu l’Envoyé d’Allah (pbAsl) dire: “Lorsque vous apprenez que la peste existe dans un pays n’y allez pas; mais, si elle éclate dans le pays où vous êtes, ne quittez point ce pays pour la fuir”. ‘Umar ibn Al-Khattâb alors loua Allah et s’en alla.

HYPERLINK “<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4113>” [Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim \[Arabe uniquement\]: 4114](#)

D’après ‘Anas (qu’Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: “Il n’y a ni contagion, ni mauvais augure, mais ce qui me plaît c’est l’optimisme, la bonne parole et le mot bienfaisant”.

HYPERLINK “<http://hadith.al-islam.com/Display/Hierarchy.asp?Src=1&AlmiaNum=4122>” [Numéro du Hadith dans le Sahîh de Muslim \[Arabe uniquement\]: 4123](#)